



Bollettino speciale n. 7/2017

## La riforma Macron del lavoro: prima lettura

A cura di Lilli Casano, Michele Tiraboschi

### Analisi



Cosa cambia nella regolazione del lavoro in Francia: spunti di riflessione per il caso italiano  
L. Casano, M. Tiraboschi



### Documenti

Ordonnance relative au renforcement de la négociation collective  
Ministère du Travail, 31 agosto 2017

Ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales  
Ministère du Travail, 31 agosto 2017

Ordonnance relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail  
Ministère du Travail, 31 agosto 2017

Ordonnance portant diverses mesures relatives au cadre de la négociation collective  
Ministère du Travail, 31 agosto 2017

Ordonnance relative au compte professionnel de prévention  
Ministère du Travail, 31 agosto 2017



### Percorsi di lettura

Loi travail: prima analisi e lettura. Una tappa verso lo "Statuto dei lavori" di Marco Biagi?  
A cura di L. Casano, G. Imperatori, C. Tourres, ADAPT University Press, 2016

Loi Travail e Jobs Act, due mondi opposti  
F. Seghezzi, M. Tiraboschi, Bollettino ADAPT, n. 19/2016

### VIDEO

Muriel Pénicaud  
présente la  
philosophie de la  
réforme



Réforme du code du  
travail :  
le duel  
MEDEF/ CGT



Levée du voile sur  
les ordonnances :  
AvoSial salue une  
réforme ambitieuse  
et équilibrée  
AvoSial

Il Rapport Mettling sulla trasformazione digitale del lavoro: spunti di riflessione e di metodo  
E. Dagnino, Bollettino ADAPT, n. 32/2015

Loi travail: una visione per la modernizzazione del diritto dellavoro  
M. Sacconi, ADAPT University Press, 2016



## Rassegna Stampa internazionale

Réforme du code du travail : ce que contiennent les ordonnances  
S. Belouezzane, Le Monde

Code du travail : Macron défend une réforme « ambitieuse et efficace »  
Le Parisien

Réforme du droit du travail : Macron et Philippe abattent leurs cartes  
G. Poussielgue, Les Echos

Réforme du code du travail : Gattaz (Medef) appelle Macron à "ne rien lâcher"  
La Tribune

France unveils contentious labor overhaul in big test for Macron  
A. J. Rubin, The New York Times

Macron government launches overhaul of France's labour laws  
Bbc.com



## Rassegna Stampa nazionale

Se Parigi vuole imitare il modello tedesco  
A. Geroni, Il Sole 24 Ore

Francia, il Jobs Act in salsa Macron  
B. Valli, La Repubblica

La Francia di Macron passa alla contrattazione aziendale  
R. Sorrentino, Il Sole 24 Ore

«Loi travail», Macron va avanti sulla riforma  
R. Sorrentino, Il Sole 24 Ore

Francia, Macron tenta il rilancio con la riforma del lavoro. Ma delude i sindacati  
A. Lombardi, La Repubblica

## Studi e ricerche

### AvoSial salue une réforme ambitieuse et équilibrée

À l'issue d'un examen minutieux des 140 pages des cinq projets d'ordonnances, AvoSial salue une réforme ambitieuse et équilibrée, les principes méritent, contrairement à ce qui était attendu, le respect des propositions portées de longue date par le premier syndicat des avocats d'entreprises en droit social.

Les mesures phares des cinq ordonnances publiées en début d'après-midi s'inscrivent dans la ligne des propositions portées par AvoSial auprès des pouvoirs publics depuis de longs mois. Réduction des délais de contestation des licenciements, instauration possible des effets rétroactifs des jugements relatifs aux accords collectifs, fusion des instances de représentation du personnel ou encore création d'un régime juridique autonome pour le statut des dirigeants exerçant leur activité de dirigeants salariés ou de premier syndicat des avocats en droit social. « Le réajustement globalisé dans le sens d'une simplification, d'une clarification et d'une sécurisation de la norme applicable aux acteurs économiques », analyse Nicolas de Saven, président d'AvoSial.

Dans un premier temps, les textes clarifient des points essentiels du droit du travail relatif à la hiérarchie des normes et au respect entre accords de branche et accords d'entreprise. Les ordonnances renforcent peu à peu pour les PME la clé essentielle des branches, avec notamment l'obligation pour celles-ci de préciser des dispositions applicables aux PME. Enfin, la branche se voit conférer un rôle indispensable dans l'attribution des noms aux entreprises de droit privé, possibilité de contrôle de caractère ou d'expansion, durée, nombre de renouvellement et délai de carence des CDD. D'autres dispositions sont à souligner, comme le pouvoir de négociation confié sur tous les sujets, ou sur des PME, ou représentant du personnel.

Les ordonnances prévoient ensuite une simplification sur des points importants du droit du travail et du dialogue social. Horaires de travail pour les salariés, le statut du CDD, du comité d'entreprise et des délégués du personnel en une instance unique est une autre évolution, qui doit permettre de simplifier l'organisation d'un pays et ses conséquences sociales. L'implémentation des instances représentatives est enfin une constante de telle sorte que les entreprises, usagers de la qualité et l'efficacité du dialogue social. L'instauration d'un régime juridique autonome pour les plans de départ volontaires est également attendue depuis longtemps. Cette possibilité de

## Une Réforme concertée Ministère du Travail

**UNE RÉFORME CONCERTÉE**  
Le programme de rénovation du modèle social a été une des promesses de campagne du candidat Emmanuel Macron. Le Président de la République et le Gouvernement ont mis en place un cadre inédit de concertation et instauré un dialogue intense avec les organisations syndicales et patronales.

**RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

- 23 août** Entretiens avec les partenaires sociaux à l'Élysée
- 24 août** Avec les partenaires sociaux à Matignon en présence d'Édouard Philippe et Muriel Pénicaud
- 14 septembre** Transmission au Conseil d'État du projet de loi d'entreprise.
- 14 septembre** Proposition de projet de loi d'expansion au Conseil des Représentés.
- 14 octobre** Écoute et vote de la loi d'expansion par le Parlement discussions et concertations, séance en séance publique, au CFTD

## Ordonnances sur le Code du travail : Une occasion manquée CFDT

**Cfdt COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
SECURITE SOCIALE  
VERONIQUE DESGAS, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CFDT  
19, RUE DE LA LICOURNIE, 92000 NANTERRE

**ORDONNANCES SUR LE CODE DU TRAVAIL. Une occasion manquée pour la modernisation des relations du travail**

Le gouvernement a fait le choix de mener sa première réforme sociale sur le code du travail, un choix qui se fait le bilan des réformes précédentes comme le demandait le CFDT.

Les multiples consultations de ces derniers mois ont permis au gouvernement de préparer son projet de loi d'entreprise. Le CFDT a joué pleinement son rôle de dialogue social.

Le CFDT a continué à fédérer au maximum les éléments de négociation et de remise en cause des droits des salariés, notamment :

- La remise en cause des règles de protection de branche,
- La stabilisation du contrat de travail,
- Le réajustement de la base de calcul des prestations sociales,
- La réduction à la fois du régime de l'indemnité.

Le CFDT a aussi obtenu quelques avancées, comme l'ajustement des indemnités légales de licenciement de 25% ou la régulation de branche sur la qualité de travail pour encourager le recours aux contrats courts.

Le CFDT a toujours défendu l'idée que le dialogue social se qualifie essentiellement de la compétence des entreprises en recrutant les salariés.

Pour le CFDT, cette réforme aurait pu faire évoluer la culture du dialogue social et être une étape décisive de la sécurisation des parcours. Elle n'a ni fait le pari de la confiance entre ses acteurs, employeurs et salariés, qu'il a trahie par les ordonnances prévues.

Le gouvernement n'a rien fait de mieux.

Le CFDT demandait une révision d'un dialogue social concerté, efficace, à armes égales. Le gouvernement n'a pas entendu sa demande et a privilégié la flexibilité au détriment de la justice sociale.

A l'avenir, il a exigé les plans les plus concertés d'une partie du personnel qui ne comptent pas que le dialogue social est un atout pour l'entreprise.

- Le pouvoir ordinaire des employeurs est renforcé dans les plus petites entreprises. Et même de salariés des petites entreprises ne jouant pas pour le compte des entreprises, mais pour leur propre compte.
- La prévision de non-paiement des salaires dans les Comités d'Entreprise ne sera pas généralisée à toutes les petites entreprises.
- L'accompagnement des représentants du personnel par des experts sera limité et coûteux.

## Ordonnances réformant le code du travail :



## un début intéressant, une vigilance dans la mise en œuvre MEDEF

Transformation numérique et vie au travail  
M. Bruno Mettling, Ministère du Travail, de l'Emploi,  
de la Formation professionnelle et du Dialogue  
social, 2015

Refondation du droit social : concilier protection  
des travailleurs et efficacité économique  
J. Barthélemy, G. Cette, La Documentation  
française, 2010

Rapport au Premier Ministre  
Comité chargé de définir les principes essentiels du  
droit du travail, Janvier 2016

La négociation collective, le travail et l'emploi  
*Jean-Denis Combrexelle*, Septembre 2015

Sauver le dialogue social. Priorité à la négociation  
d'entreprise  
Institute Montaigne, Septembre 2015

Paris, le 31 août 2017

**Ordonnances reformant le code du travail :**  
**Un début de réforme intéressant, une vigilance dans la mise en œuvre**

La réforme du code du travail par ordonnances présentées ce jour par le gouvernement est une première digne d'être saluée dans la construction d'un droit du travail plus en phase avec la réalité quotidienne des entreprises. Mais, cette réforme vise à donner aux entreprises, notamment les TPE et PME, la capacité de s'adapter avec ses collaborateurs aux mutations du monde.

Le MeDEF regrette néanmoins que les ordonnances n'aient pas le caractère d'un dialogue simple dans les entreprises entre 20 et 200 salariés. Le MeDEF veut ainsi veiller à ce que le futur des entreprises existantes conduise bien à une optimisation des coûts liés au dialogue social et à plus de simplicité.

L'aggravation des inégalités sociales de financement n'est pas un signal positif pour les entreprises, même si l'on salue la mise en place d'un plafond concernant les dédommages et intérêts prud'homains.

Pour autant, le MeDEF accompagnera la mise en œuvre de cette réforme. Il va désormais être nécessaire d'expliquer largement aux salariés et aux entrepreneurs les zones de flexibilité nouvelles et les changements proposés susceptibles de redonner de la confiance. C'est aux partenaires sociaux, de faire vivre cette réforme, et de travailler pour qu'elle puisse former les résultats attendus.

Pur ailleurs, le MeDEF note avec satisfaction que le gouvernement prévoit aussi de publier l'ordonnance permettant de réviser le contrat de travail afin de rendre le dispositif applicable sur certains critères. Il se réjouit de cette venue à plus indispensable de ce dispositif mal conçu au départ. Il sera aussi attendu à ce sujet crucial.

Enfin, il considère que les réflexions et les travaux doivent se poursuivre pour continuer à améliorer le droit existant et donner la capacité d'un dialogue pour tous dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Il ne faut pas perdre de vue que les décisions qui viennent pour vérifier que les décrets à venir soient cohérents avec l'esprit de cette réforme.

Pour Pierre Gattaz, président du MeDEF : « Les ordonnances contiennent des pistes intéressantes qu'il faut maintenant transformer en réalité pour les salariés et les entrepreneurs puissent se comprendre les bénéfices et développer leurs entreprises. Nous mettons une vigilance car les détails seront cruciaux pour la bonne mise en œuvre de cette réforme. »

## Loi travail XXL Moins de droits pour les salariés, plus de pouvoirs pour les employeurs CGT

### Loi travail XXL Moins de droits pour les salariés, plus de pouvoirs pour les employeurs

jeudi 31 août 2017

Le gouvernement vient de nous proposer dans la droite ligne de ses prédécesseurs une énième réforme du droit du travail partant du principe que le travail est un coût, alors qu'il produit les richesses. Cette loi va se rajouter aux précédentes sans même les avoir évaluées et pour cause, elles sont inefficaces.

Pourtant, lors de sa première rencontre avec le gouvernement, la CGT a fourni 14 pages de propositions pour que notre pays engage de réelles réformes afin de sortir de cette spirale qui nous enfonce dans un chômage de masse.

Pour rappel, si on compare l'ensemble des catégories A-B-C-D et E, ce sont plus de 6,6 millions de chômeurs inscrits à Pôle Emploi qui comptent la France, auxquels s'ajoutent des millions de précaires, de salariés à temps partiel imposé, dont une majorité de femmes et de jeunes.

Le code du travail permet que les salariés aient les mêmes droits, il n'a jamais permis de créer des emplois car ce n'a jamais été son rôle ! Monsieur GATTAZ Yvon (le père) annonçait déjà en 1988 la création de 471 000 emplois grâce à la suppression administrative de licenciement, le fils portait un pari (c'est 1 million d'emplois...) il y a deux ans ! On connaît le résultat !

Le gouvernement vient de confirmer les craintes que nous pourrions avoir.

D'abord, il va encore accentuer l'inversion de la hiérarchie des normes qui s'était engagée dès 1984 et qui n'a cessé de s'intensifier au fil des différentes réformes depuis 40 ans.

Le primauté de l'accord d'entreprise, même moins favorable, sur l'accord de branche va s'accroître dans la plupart des domaines (primes, indemnités diverses, congé de maternité, etc.). Le primauté de l'accord de branche sur la loi s'élargit considérablement (ex : durée et renouvellement des CDD, contrats de chantiers).

Cette mesure n'aura qu'un seul effet : l'amplification du dumping social, en accentuant la mise en concurrence des PME et PMI et de leurs salariés. Cela va aggraver l'insécurité sociale de ces entreprises toujours plus placées sous l'emprise des donneurs d'ordres.



**ADAPT**  
www.adapt.it  
**UNIVERSITY PRESS**

Publicazione on line della Collana ADAPT  
Registrazione n. 1609, 11 novembre 2001, Tribunale di Modena.

ISSN 2240-2721

Questo messaggio è stato inviato a <<Email>>  
[Perchè lo hai ricevuto? Cancella la tua iscrizione](#) | [Aggiorna il tuo profilo](#)  
ADAPT, viale Berengario, 51 Modena, MO 41121, Italia.  
Direttore responsabile: Michele Tiraboschi  
Direttore ADAPT University Press: Francesco Seghezzi